

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 NOVEMBRE 2021





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

Le huit novembre deux mille vingt et un à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le deux novembre deux mille vingt et un, se sont réunis dans la salle René Cassin, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire

Bérénice LACOMBE, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jean-Pierre JARRE, Jacqueline ROUX, Michel BATAILLER, Pascale MASOERO, Yves BRECHE, Alain MOCELLIN, Josiane CURT, Fatiha BRIKOU AMAL, Jean-Marc ROLLAND, Karine MARTINATO, Muriel THEATE, Morgan CHEVASSU, Cindy ABONDANCE, Davy COUREAU, Valérie GOURLIN-ROBERT, Pierre CARRET, Laurent GRAZIANO, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Stéphane JAY, Claudie LEGER, Julien YOCCOZ

Étaient excusés :

Pascale VOUTIER REPELLIN, qui a donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL
Louis BOSC qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Lysiane CHATEL qui a donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Hervé BERNAILLE qui a donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND qui a donné pouvoir à Yves BRECHE
Samuel MASSEBOEUF qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Esman ERGUL

Le quorum étant atteint (26 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Davy COUREAU est désigné secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

1° Présentation du rapport d'activités 2020 de la communauté d'agglomération ARLYSÈRE

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport retraçant l'activité de la communauté d'agglomération ARLYSÈRE a été adressé au maire pour être communiqué au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune siégeant au conseil de communauté peuvent être entendus.

2° Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité 2020 de l'eau, de l'assainissement et du service public de l'assainissement non collectif

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de :

- l'assainissement collectif et non collectif
- l'eau potable

ont été présentés au conseil communautaire du 23 septembre 2021.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 31 décembre 2021.

Les rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet : www.arlysere.fr

3° Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2020 de collecte et d'évacuation des ordures ménagères

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Lors de sa séance du 23 septembre 2021, le conseil communautaire de l'agglomération Arlysère a approuvé le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service (RPQS) de collecte et d'évacuation des ordures ménagères.

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, ce document doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal.

Ce document est téléchargeable sur le site internet : www.arlysere.fr

4° Décisions du maire

Frédéric BURNIER FRAMBORET

RECOURS À L'EMPRUNT, AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET AUX CRÉDITS DE TRÉSORERIE

Par décision en date du 13 octobre 2021, souscription d'un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations, pour un montant total de 722 630 €, pour le financement de la construction du réseau de chaleur

Ligne du Prêt : Prêt Relance Verte

Montant : 722 630 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,88 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,72 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

Par décision en date du 18 octobre 2021, désignation de Maître Nicolas POLUBOCSKO, avocat à Paris, pour défendre les intérêts de la commune et pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose aux consorts GRANGE : recours contre la commune pour demander l'annulation du permis de construire accordé à la société SNC RHONE ALPES

Par décision en date du 18 octobre 2021, désignation du cabinet LANDOT et associés,

avocats à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à l'association CIMG Albertville : requête du 8 octobre 2021 contre la commune, relative à l'arrêté du maire d'Albertville en date du 29 juillet 2021 retirant le permis de construire PC07301119D1016 accordé à la CIMG Albertville le 3 juin 2021 sur injonction du tribunal administratif de Grenoble par jugement du 6 avril 2021.

DROITS ET TARIFS SANS CARACTÈRE FISCAL

Tarifs de la cuisine centrale

Par décision en date du 25 octobre 2021, le catalogue des tarifs et taxes diverses 2021-2022, est complété comme suit :

CUISINE CENTRALE

Les tarifs sont indiqués H.T. - Les prestations aux centres de loisirs et restaurants scolaires sont exonérées de T.V.A.

	Tarifs 2021	Tarifs 2022
RESTAURANT SCOLAIRE D'ALBERTVILLE / CENTRE DE LOISIRS - LES POMMIERS - - repas livrés		
Repas	5,74 €	5,74 €
Goûter option 1 (1 composant)	0,48 €	0,48 €
Goûter option 2 (2 composants)	1,06 €	1,06 €
CRÈCHE ARLYSÈRE		
Repas + goûter non livré	3,95 €	3,95 €
RÉSIDENCE DES 4 VALLÉES -		
Repas adulte livré	7,30 €	7,30 €
ACCUEIL DE JOUR ALZHEIMER		
Repas adulte livré	6,68 €	6,68 €
C.I.A.S. ARLYSÈRE (portage de repas à domicile)		
Repas adulte livré	9,40 €	9,40 €
AUTRES ÉTABLISSEMENTS		
Repas enfant non livré	4,87 €	4,87 €
Repas enfant livré (sur Albertville)	5,74 €	5,74 €
BUFFETS APÉRITIFS non livrés		
3 composantes	4,54 €	4,54 €
4 composantes	7,31 €	7,31 €
Sevoyard	9,22 €	9,22 €
Dînatore	11,66 €	11,66 €
LIVRAISON SITES EXTÉRIEURS A ALBERTVILLE		
Le km	1,18 €	1,18 €
L'heure de trajet, minimum 1 heure facturée	18,19 €	18,19 €
REPAS PERSONNEL livrés toutes structures confondues : Ville, ARLYSÈRE et CIAS ARLYSÈRE		
	5,83 €	5,83 €

DÉCISIONS CONCERNANT L'ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ DE BIENS MOBILIERS - LISTE DES VENTES RÉALISÉES SUR AGORASTORE

Libellé	Prix enchéri TTC	Civilité	Nom	Code postal	Ville
2 RAMPES LUMINEUSES complètes 12 V POLICE MUNICIPALE	322	Société	Protect Signal	59221	bauvin
NACELLE NISSAN CABSTAR du 23/05/2008	16538	Société	champfo automobile	71530	CHAMPFORGEUIL
RENAULT MASTER II du 7/06/2007	5789	Monsieur	QUIVET	71000	macon
MOTOCULTEUR STAUB PP2xs9 moteur lombardini 350 cm3	630	Monsieur	MARTINOD	74370	Villaz
MULTICAR du 20/11/2000 - 66 387 km - Moteur HS (devis joint)	4631	Monsieur	TESÁREK SRO	59214	BREZI NAD OSLAVOU
BALAYEUSE MATHIEU RAVO C560 du 28/09/2010 - 79874 km - 13143 heures	15000	Société	GILMAR Sri.	63076	MONTEPRANDONE (AP)

DECISIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE RÈGLEMENT DES MARCHÉS ET DES ACCORDS-CADRES

Objet	Niveau d'organisme	Type de contrat	Type d'opération	Forme de marché	Titulaire	Montant HT initial	Date de notification
-------	--------------------	-----------------	------------------	-----------------	-----------	--------------------	----------------------

Fourniture de carburant pour le parc auto de la ville d'Albertville au moyen de cartes accréditives	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	SAS LAURIN Intermarché	136 500,00	02/03/2021
Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du Groupement de commandes Ville d'Albertville, CCAS d'Albertville/ Lot n° 01 : Flotte automobile et risques annexes	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	FCS	Ordinaire	PARIS NORD ASSURANCES SERVICES	35 700,32	12/10/2021
Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du Groupement de commandes Ville d'Albertville, CCAS d'Albertville/ Lot n° 03 : Responsabilité et risques annexes	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	FCS	Ordinaire	PILLIOT Assurances	40 345,77	12/10/2021
Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du Groupement de commandes Ville d'Albertville, CCAS d'Albertville/ Lot n° 04 : Protection juridique des agents et des élus	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	FCS	Ordinaire	PARIS NORD ASSURANCES SERVICES	642,84	12/10/2021
Marché de service relatif à la prestation d'assurance pour les besoins du Groupement de commandes Ville d'Albertville, CCAS d'Albertville/ Lot n° 05 : Tous risques expositions	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	FCS	Ordinaire	SARRE ET MOSELLE	988,00	12/10/2021
Achats de fournitures scolaires, matériel pédagogique pour les écoles élémentaires, maternelles, les activités périscolaires et extrascolaires.	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	LACOSTE SAS	100 000,00	17/05/2021
Transport scolaire, périscolaire et extrascolaire/ Lot n° 01 : Site urbain services irréguliers	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	FAURE SAVOIE	20 000,00	18/05/2021
Transport scolaire, périscolaire et extrascolaire/ Lot n° 02 : Sites extérieurs divers services irréguliers	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	FAURE SAVOIE	50 000,00	18/05/2021

Transport scolaire, périscolaire et extrascolaire/ Lot n° 03 : Restaurant scolaire services réguliers	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	FAURE SAVOIE	35 000,00	18/05/2021
Transport scolaire, périscolaire et extrascolaire/ Lot n° 04 : Accueil de loisirs services réguliers et irréguliers	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	FAURE SAVOIE	20 000,00	18/05/2021
Travaux d'enrobé projeté avec machine de type blow patcher	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	Travaux	Avec marchés subséquents	S.A.S BLONDET SERTPR	120 000,00	23/04/2021
Travaux de protection du stade d'Albertville par des écrans pare-blocs	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	Travaux	Ordinaire	OUEST ACRO	226 224,60	05/07/2021
Maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du RdJ et du RdC de l'EAS	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	Maîtrise d'oeuvre	Ordinaire	ACTE maitrise d'oeuvre	35 466,00	19/05/2021
Prestation de lavage de vitres	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	FCS	Ordinaire	ABER PROPRETE AZUR	15 940,49	23/06/2021
Signalisation routière verticale - fourniture de panneaux et accessoires	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	SIGNAUX GIROD	40 000,00	14/04/2021
Défrichage et entretien de terrains divers	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	ID VERDE	35 000,00	01/04/2021
Evacuation, traitement des déchets et location d'une benne de 30m3/ Lot n° 01 : Traitement des déchets de voirie	MAIRIE ALBERTVILLE	Accord-cadre	FCS	A bons de commande	NANTET LOCABENNES	35 000,00	26/04/2021
Mission de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration du groupe scolaire Pargoud à Albertville (73200)	MAIRIE ALBERTVILLE	Marché public	Maîtrise d'oeuvre	Ordinaire	R&D INGENIERIE	81 567,39	07/06/2021

5° Correspondant défense

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Désignation de monsieur Jean-Marc ROLLAND, conseiller municipal, délégué aux mobilités douces et au suivi du comité d'éthique sur la vidéoprotection, correspondant défense pour la commune d'Albertville, en remplacement de monsieur Jean-François BRUGNON.

6° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de la subvention 2021 :

- la Croix Rouge française
- JALMALV

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021 À 18H00**

DÉLIBÉRATIONS

1-Protocole transactionnel - Maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur (marché AO15016)

Solde du marché initial et versement d'une indemnisation, par voie transactionnelle et à titre définitif, à NALDEO, à hauteur de 12 680 € HT .

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-Marché de travaux : aménagement et entretien de la voirie - Lancement de la consultation

Lancement de la consultation selon les caractéristiques suivantes :

- Accord cadre à marchés subséquents (c'est-à-dire avec remise en concurrence pour chaque besoin) et avec 4 candidats
- Montant maximum annuel de 1 000 000 € HT avec une exclusion : toutes les opérations supérieures à 300 000 € HT feront l'objet d'une consultation spécifique. Ce marché porte donc exclusivement sur des prestations inférieures à 300 000 € HT
- Durée du marché: 1 an renouvelable 3 fois (soit un maximum de 4 années)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-Convention de servitude ENEDIS pour la pose de deux canalisations souterraines - LE SAUVAY parcelle H 2200

Instauration d'une servitude de passage : autorisation d'établir à demeure :

- dans une bande d'un mètre de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ dix huit mètres ;
- ainsi que tous les accessoires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (bornes de repérage, coffrets, raccordements, élagage...)

au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section H n° 2200 sise le Sauvay.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-Acquisition-Cession - SOCIETE LIDL SNC – Le Sauvay

Cession à la société LIDL SNC, dont le siège social est situé 72-92 avenue Robert SCHUMAN 94150 RUNGIS, à l'euro symbolique de la parcelle communale cadastrée section H 2293 sise le Sauvay d'une contenance cadastrale de 63 m²

et

Acquisition à l'euro symbolique de l'emprise foncière de 70 m² environ à prélever sur la parcelle cadastrée section H 2658 sise 451 rue Louis Armand appartenant à la société LIDL SNC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-Cession au profit de madame PERRET et monsieur DESSERTENNE – Farette parcelle D 872 P

Cession d'une emprise foncière de 25 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée section D numéro 872 sise au hameau de Farette au profit de Monsieur Valentin DESSERTENNE et Madame Julie PERRET au prix de vente de 800 € (huit cents euros).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains destinés à la micro signalétique et à l'affichage commercial et public au profit de la Société SICOM

La Ville d'Albertville confie à des prestataires privés la mise en place de mobiliers urbains destinés à la micro-signalétique des activités commerciales et publiques. En contrepartie de cette occupation du domaine public, le prestataire rétrocède du mobilier et verse une redevance annuelle à la ville.

Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et l'exploitation de mobiliers urbains destinés à la micro signalétique et à l'affichage commercial et public avec la Société SICOM pour une durée de 5 ans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-Assurances - Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires pour la période 2022-2025

Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS/CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.
- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés
- Pour les collectivités d'au moins 30 agents CNRACL – tranches optionnelles du marché :
- Risques garantis et conditions :
 - décès : taux de 0,15 % ;
 - accident de service et maladie contractée au service, frais médicaux : taux de 1,64 % avec franchise de 30 jours ;
 - longue maladie, maladie longue durée : taux de 1,40 % avec franchise de 30 jours ;
 - Total : taux retenu pour l'ensemble de ces garanties : 3,19 %.Les taux ci-dessus incluent le capital décès versé aux ayants droit à hauteur d'environ 13 800 € par agent, ce qui correspond aux dispositions qui seront en principe en vigueur au 1er janvier 2022 en l'état actuel des textes. Dans l'hypothèse où un décret viendrait pérenniser les dispositions transitoires instituées par le décret n° 2021-176 du 17 février 2021 portant modification temporaire des modalités de calcul du capital décès, il conviendrait d'ajouter 0,15 % à chacun des taux précités pour couvrir la nouvelle garantie décès, sans nouvelle délibération, le CDG73 ayant fait chiffrer les deux hypothèses dans le marché initial.

Signature de la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8- Recrutement des agents recenseurs

Recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de cinq emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération nette de 1,10 euro par logement et 1,60 euro par habitant ;
- prime de 20 % maximum en fonction de la qualité du travail effectué ;
- prime de 30 % maximum en fonction du taux de retour des questionnaires renseignés sur Internet ;
- indemnité horaire pour 6 heures de formation préalables ;
- une semaine de travail à temps non complet rémunérée en référence à l'indice majoré 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la Fonction Publique Territoriale pour les opérations de contrôle accomplies pendant et au terme du recensement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9-Tableau des effectifs

A compter du 15 novembre 2021, il est proposé au titre de la promotion interne :

- la création d'un poste de technicien territorial à temps complet au sein du service cuisine centrale/Portage des repas

A compter du 15 décembre 2021, il est proposé :

- la création d'un poste de technicien territorial à temps complet au sein du service conduite d'opérations

A compter du 1^{er} janvier 2022, il est proposé :

- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du service des ressources humaines
- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28H00/35H00) au sein du musée d'art et d'histoire
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (28H00/35H00) au sein du service cuisine centrale/portage des repas
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (17H30/35H00) au sein du service cuisine centrale/portage des repas.

A compter du 1^{er} février 2022, il est proposé :

- la création d'un poste d'attaché principal à temps complet au sein du service culture/patrimoine

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

10-ZAC du parc olympique – Garantie à 80 % d'un emprunt de 1,8 million d'euros

Garantie à hauteur de 80 % d'un emprunt de 1,8 million d'euros contracté par la Société d'aménagement de la Savoie (SAS) auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Ce prêt est destiné à financer les aménagements de la ZAC du parc olympique à ALBERTVILLE.

Caractéristiques du prêt

- Montant du financement 1 800 000 Euros
- Durée 7 ans
- Amortissement Amortissable
- Périodicité trimestrielle
- Garanties Collectivités locales à hauteur de 80%
- Commission de montage 0,10 % du montant emprunté
- Conditions suspensives La Délibération de la Commune garante

Conditions financières

➤ Phase d'Amortissement :

Durée du différé D'amortissement Durée d'Amortissement	3 ans 4 ans
Taux Fixe sur 7 ans	0.51%

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE**

11-Délégation de service public pour la gestion du camping Les Adoubes – Compte rendu d'activité au 30 août 2021

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la concession pour la gestion du camping au titre de l'exercice 2020-2021.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET a quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 25 personnes**

12-Délégation de service public pour le réseau de chaleur urbain – Rapport annuel 2020

Le conseil municipal prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire relatif à la concession pour l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution de chauffage urbain au titre de l'exercice 2020.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Frédéric BURNIER FRAMBORET a rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

13-Marché de travaux : Stade Jo Fessler Rénovation extension - Lancement de la consultation

Lancement de la consultation pour la rénovation du Stade Jo Fessler.

Les prestations seraient réparties en 12 lots.

Le coût des travaux est estimé à hauteur de 1 401 688,50 € TTC (estimation phase PRO).

N°	Désignation	HT	TVA	TTC	%
00	GÉNÉRALITÉS				
01	INSTALLATION DE CHANTIER // DÉMOLITION // GROS OEUVRE	240 686,50 €	48 137,30 €	288 823,80 €	20,61 %
02	VRD // ESPACES VERTS	148 866,42 €	29 773,30 €	178 639,72 €	12,74 %
03	CHARPENTE BOIS	86 625,00 €	17 325,00 €	103 950,00 €	7,42 %
04	CHARPENTE MÉTALLIQUE // SERRURERIE // MENUISERIES ALUMINIUM	124 243,00 €	24 848,60 €	149 091,60 €	10,64 %
05	ÉTANCHÉITÉ // COUVERTURE	53 361,25 €	10 672,25 €	64 033,50 €	4,57 %
06	FAÇADES	110 347,50 €	22 069,50 €	132 417,00 €	9,45 %
07	MENUISERIES INTÉRIEURES	17 305,00 €	3 461,00 €	20 766,00 €	1,48 %
08	PLÂTRERIE // PLAFONDS SUSPENDUS // PEINTURE	83 987,91 €	16 797,58 €	100 785,49 €	7,19 %
09	CARRELAGE // FAÏENCE	49 552,50 €	9 910,50 €	59 463,00 €	4,24 %
10	CFO CFA	72 524,00 €	14 036,00 €	84 216,00 €	6,01 %
11	CVC PLOMBERIE	119 072,00 €	24 182,33 €	145 093,97 €	10,35 %
12	ÉQUIPEMENT MODULAIRE	62 007,02 €	12 401,40 €	74 408,42 €	5,31 %
TOTAL		1 168 578,10 €	233 614,76 €	1 401 688,50 €	

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

14-URBANISME - Délibération prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme

Considérant qu'il y a lieu d'initier une procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme en application de l'article L.153-31 et suivants du Code de l'urbanisme afin de poursuivre les trois objectifs majeurs suivants :

- ALBERTVILLE, VILLE HARMONIEUSE : assurer un développement urbain maîtrisé et respectueux du patrimoine bâti et paysager
- ALBERTVILLE, VILLE RAYONNANTE : conserver le dynamisme et renforcer l'attractivité de la ville
- ALBERTVILLE, VILLE RESPONSABLE : préserver la qualité des espaces de vie et de l'environnement

MODALITES DE CONCERTATION

La commune souhaite mener une concertation enrichissante et mettra en place les modalités de la concertation suivantes :

- publication d'un article dans la presse locale
- publication d'articles dans le bulletin municipal « L'Albertvillois »
- mise en place d'un espace dédié à la révision générale du PLU sur le site internet de

la Ville, www.albertville.fr, afin d'accéder aux documents présentés et aux comptes-rendus des réunions publiques, de prendre connaissance des documents de références produits durant l'étude (diagnostic, orientations d'aménagement et de programmation...)

- mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les observations du public. Ce registre sera tenu à la disposition du public en Mairie, aux heures et horaires habituels d'ouverture. Les observations pourront également être adressées à Monsieur Le Maire par courrier ou par mail
- mise à disposition d'une version papier des documents présentés et des comptes-rendus des réunions publiques, ainsi que les documents de références produits durant l'étude (diagnostic, orientations d'aménagement et de programmation...). Ces documents seront tenus à la disposition du public, en Mairie, aux heures et horaires habituels d'ouverture
- organisation d'au moins deux réunions publiques au cours de la procédure. Le public sera invité par voie d'affichage public (panneaux lumineux), communication sur les réseaux sociaux de la commune et communiqué dans la presse locale

Le conseil municipal :

DECIDE :

- de prescrire sur l'intégralité du territoire communal la révision générale du PLU ;
- de poursuivre les trois objectifs majeurs énoncés ci-dessus ;
- de retenir les modalités de concertation telles que décrites ci-dessus ;
- de lancer une consultation conformément au code de la commande publique afin d'engager un cabinet d'urbanisme pour accompagner la commune dans le projet de révision du PLU ;
- de préciser que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs. Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.
- d'associer à la révision du PLU les personnes publiques citées aux articles L.132-7, L.132-9 et L.132-10 du code de l'urbanisme, à savoir :
 - - au Préfet et aux services représentants de l'État,
 - - aux Présidents au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et du Conseil Général de la Savoie,
 - - aux autorités organisatrices de la mobilité,
 - - à l'EPCI compétent en matière de programme local de l'habitat,
 - - aux Présidents de la Chambre de commerce et d'Industrie de la Savoie, de la Chambre des Métiers de la Savoie et de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc,
 - - au Président de la communauté d'agglomération Arlysère, EPCI en charge de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation du SCOT Arlysère,
 - - le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire ayant au moins un passage à niveau ouvert au public dans l'emprise du plan local d'urbanisme ;
- de consulter au cours de la procédure, si elles en font la demande, les personnes publiques prévues au titre de l'article L.132-13.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou un adjoint en ayant la délégation, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- de préciser que dans le cadre de la procédure de révision générale du PLU, le Conseil municipal sera amené à débattre sur le projet d'aménagement et de développement durables, à tirer le bilan de la concertation, à délibérer sur l'arrêt du projet de révision et sur l'approbation de la révision du PLU suite à la phase d'enquête publique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

15-Autorisation de programme/crédits de paiement - Église Saint Grat 2015-01 – Clôture

Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2015-01 relative à la restauration de l'église de Conflans et de certains de ses objets mobiliers au montant réalisé de 379 260,94 € TTC, l'ensemble des engagements afférents ayant été réglé à ce jour.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

16-Autorisation de programme/crédits de paiement - Bâtiment des services techniques 2015-06 – Clôture

Autorisation de programme/crédits de paiement n°2015-06 relative à l'aménagement immobilier des services techniques ramenée à 1 513 424,38 € TTC, soit - 110 180,68 € de crédits de paiement 2021.

La décision modificative n°1 du budget principal 2021 tient compte de cette actualisation des crédits de paiement 2021.

Validation du principe du suivi des deux derniers engagements de cette opération en dehors de cette AP/CP, dans l'attente de la facturation des fournisseurs, pour un montant total de 42 330,64 €.

Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement au montant réalisé de 1 513 424,38 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

17-Autorisation de programme/crédits de paiement- Aménagement urbain de Conflans 2016-01 – Clôture

Autorisation de programme/crédits de paiement n°2016-01 relative au réaménagement urbain de la cité médiévale de Conflans ramenée à 2 566 979,65 € TTC, soit - 9 205,35 € de crédits de paiement 2021.

La décision modificative n°1 du budget principal 2021 tient compte de cette actualisation des crédits de paiement 2021,

Validation du principe du suivi du dernier engagement de cette opération en dehors de cette AP/CP, dans l'attente de la facturation du fournisseur, pour un montant total de 8 090,40 €.

Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2016-01 au montant réalisé de 2 566 979,65 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

18-Autorisation de programme/crédits de paiement - Réaménagement rue République 2017-01 – Clôture

Autorisation de programme/crédits de paiement n°2017-01 relative aux travaux de réseaux et réaménagement de la rue de la République ramenée à 5 410 052,25 € TTC, soit - 201 183,75 € de crédits de paiement 2021.

La décision modificative n°1 du budget principal 2021 tient compte de cette actualisation des crédits de paiement 2021.

Validation du principe du suivi des deux derniers engagements de cette opération en dehors de cette AP/CP, dans l'attente de la facturation des fournisseurs, pour un montant total de 131 358,89 €.

Clôture de l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2017-01 au montant réalisé de 5 410 052,25 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

19-Autorisation de programme/crédits de paiement - Restaurant scolaire Saint Sigismond 2018-02 - Clôture

Autorisation de programme/crédits de paiement n°2018-02 relative à la construction du restaurant scolaire de Saint-Sigismond ramenée à 813 861,24 € TTC, soit -75 612,24 € de crédits de paiement 2021.

La décision modificative n°1 du budget principal 2021 tient compte de cette actualisation des crédits de paiement 2021.

Validation du principe du suivi du dernier engagement de cette opération en dehors de cette AP/CP, dans l'attente de la facturation du fournisseur, pour un montant total de 60 327,68 €.

Clôture de l'autorisation de programme crédits de paiement n°2018-02 au montant réalisé de 813 861,24 € TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

20-Entreprises publiques locales - SPL OSER – Rapport 2020

L'exercice 2020 se traduit pour la SPL d'efficacité énergétique par :

- Un chiffre d'affaires de 3 558 440 euros, largement constitué des travaux réalisés en tiers financement dans le cadre de baux emphytéotiques administratifs
- Une perte de 31 216 euros

Le conseil municipal prend acte des rapports de la SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

21-Baux et conventions - Bail commercial avec LOCAPOSTE - Locaux 10 place du 11 novembre 1918

Signature d'un bail commercial au profit de LOCAPOSTE, pour des bureaux et des locaux de stockage situés 10 place du 11 novembre 1918 à Albertville, occupés par la Poste.

Dans le cadre du renouvellement du bail, il est proposé de conclure un bail commercial :

- d'une durée de neuf ans à compter du 1er octobre 2021
- pour l'ensemble des bureaux occupés par la Poste (surface de 477 m²)
- loyer annuel de 33 801,60 euros NET révisable annuellement en fonction de l'indice ILC du 1er trimestre 2021 (116,73)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

22-Dénomination de rue - Rue Alioune Fall, tirailleur sénégalais

Nouvelle voie communale sur la zone d'aménagement concertée du Parc olympique et reliant le quartier du Val des Roses au Parc olympique d'Albertville, dénommée « rue Alioune FALL, tirailleur Sénégalais ».

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Michel BATAILLER a quitté momentanément la séance
Le quorum est réapprécié : 25 personnes

23-Subvention complémentaire de 17 000 euros à l'association ASSAU Handball – Avenant 1 à la convention triennale d'objectifs avec l'Association Sportive Savoyarde Albertville Ugine Handball (ASSAU Handball)

La Ville d'Albertville a signé une convention triennale d'objectifs avec l'ASSAU Handball. Celle-ci prévoyait le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement de 27 748 euros.

L'ASSAU handball a été maintenue en championnat nationale 3 masculine.

Aussi, afin d'aider le club à poursuivre sa dynamique sportive et à assumer ses frais supplémentaires pour la saison 2021/2022 :

Versement à l'ASSAU Handball d'une subvention complémentaire de 17 000 € sur l'exercice 2021.

Signature d'un avenant 1 à la convention d'objectifs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Michel BATAILLER a rejoint la séance
Le quorum est réapprécié : 26 personnes**

24-Subvention à la Confédération syndicale des familles dans le cadre du contrat de ville

Dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville 2021, des porteurs d'actions ont sollicité les partenaires du contrat de ville pour financer des projets répondant aux priorités du contrat.

Dans ce cadre, il a été proposé à la Confédération Syndicale des Familles (C.S.F), un conventionnement Etat/C.S.F permettant d'affecter un médiateur Adulte-Relais au sein de l'association pour soutenir son activité.

L'Etat soutient cette priorité en apportant une aide à l'association de 19 875 €/an au titre de ses crédits inscrits à la politique de la ville.

Il est proposé que la commune puisse soutenir cette action portée par la C.S.F à hauteur de 1 000 €/an pendant la durée de la convention, en complément de la subvention apportée par l'État.

Un prorata est appliqué en cas d'année incomplète. La prise en compte de cette première subvention s'opère à compter du 01/09/2021, date effective de l'embauche de l'Adulte Relais, soit 122 jours sur 2021 :

Subvention complémentaire de 334,25 € pour 2021.

Signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectif.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

25-Modalités de recrutement sur le poste de chargé(e) de création graphique

Considérant qu'il n'a pas été possible de recruter un fonctionnaire par la voie normale, laquelle s'est révélée infructueuse ;

Recrutement en application de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984

- pour une durée d'un an, renouvelable par décision expresse, sous réserve que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir
- d'un candidat justifiant d'une formation supérieure en graphisme et outils de communication et/ou justifiant d'une expérience significative dans ce domaine
- rémunération en référence au 8ème échelon du grade de rédacteur territorial (IB 478 - IM 415), à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire applicable à cet emploi de niveau 4B

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

26-Contrat de projet – Manager de commerce

Création de l'emploi non permanent de manager de commerce comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 inclus.	1	Attaché catégorie A	Manager de commerce (cf. fiche de poste jointe)	35 heures paie (39 heures terrain)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

27-Contrat de projet – Chef de projet petite ville de demain

Création de l'emploi non permanent de chef de projet petite ville de demain

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 inclus.	1	Attaché Territorial catégorie A	Chef de Projet « Petites villes de demain » (cf. fiche de poste jointe)	35 heures paie (39 heures terrain)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

28-Convention d'engagement partenarial avec la DGFIP

Signature d'une convention d'engagement partenariale triennale avec la DDFIP de Savoie et le SGC d'Albertville qui traduit leurs engagements réciproques et fixe une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès en matière de gestion publique locale :

- faciliter la vie de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges
- améliorer le service aux usagers : maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses
- offrir une meilleure lisibilité aux décideurs en renforçant la fiabilité des comptes et la démarche de contrôle interne comptable et financier (CICF)
- développer l'expertise fiscale, financière et domaniale au service des responsables

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

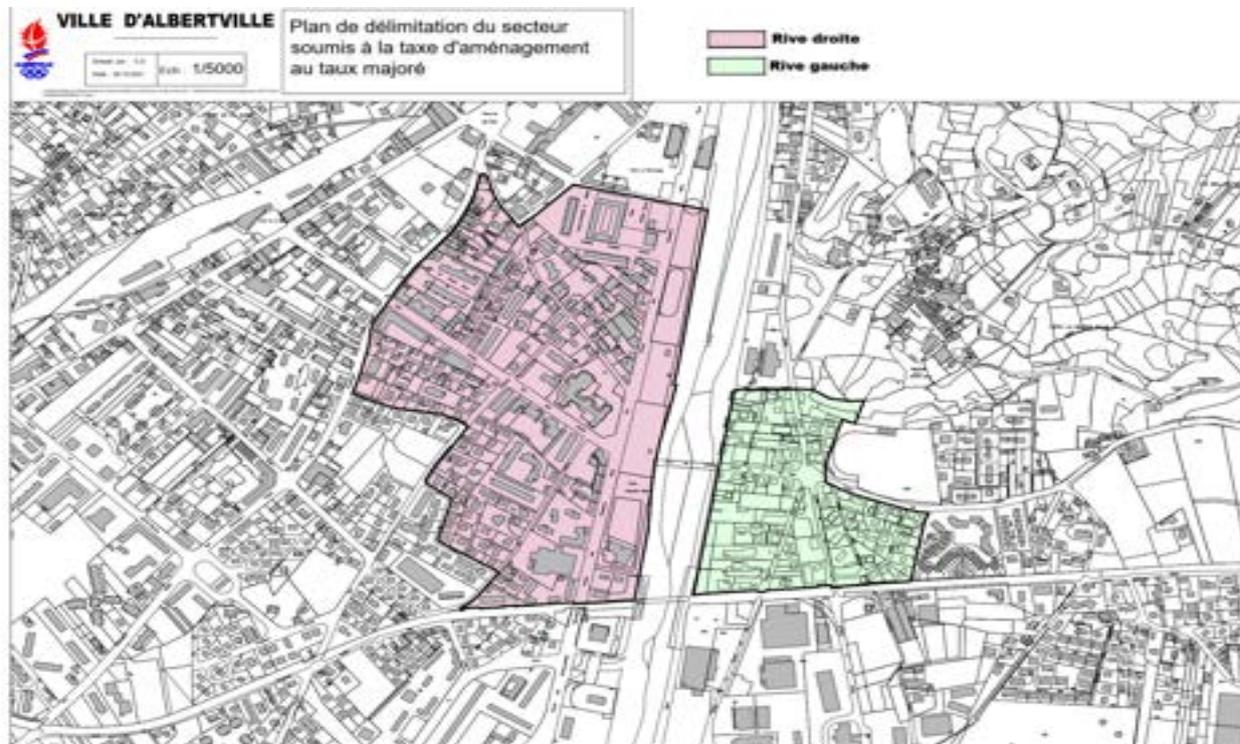
29-Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) 2021 – Approbation

Approbation du rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté d'agglomération Arlysère.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

30-Instauration d'une taxe d'aménagement au taux majoré – Secteur du pont Mirantin

Instauration sur le secteur du pont Mirantin d'une taxe d'aménagement avec un taux, pour la part communale, majoré à 20 % applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.



DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

31-Budget principal et budget annexe des locations professionnelles assujetties à la TVA – Désaffectation d'un élément patrimonial

Vu la cession au département de la Savoie de locaux à usage de bureaux dans l'Espace administratif et de places de stationnement.

Considérant que les locaux correspondants n'ont dès lors plus à être gérés par le budget annexe des locations professionnelles assujetties à la TVA.

Désaffectation des locaux à usage de bureaux de l'Espace administratif, 45 avenue Jean Jaurès à Albertville :

- antérieurement affectés au budget annexe des locations professionnelles assujetties à la TVA par le budget principal de la commune
- cadastrés section AH n°164, pour un total de 1 084 m² :
 - rez-de-chaussée du bâtiment A : lot n°91 de 334 m² / lot n°92 de 63 m² / lot n°109 de 10 m²
 - 1er étage du bâtiment A : lot n°94 de 389 m²
 - rez-de-chaussée du bâtiment B : lot n°115 de 288 m²
 - 1er étage du bâtiment B : lot n°112 de 32,90 m²
 - places de stationnement : lots n°137-138-139-140-141-142-143-152-153-154-167
- retour de ces biens au bilan du budget principal de la commune pour y être cédés.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

32-Budget annexe de la cuisine centrale - Décision modificative n° 1

Décision modificative n° 1 de 2021 du budget annexe de la cuisine centrale, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à + 86 000 € en fonctionnement et à + 11 400 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

33-Budget annexe du réseau de chaleur urbain – Modification de la subvention

Diminution de la **subvention d'exploitation** du budget principal 2021 de la commune attribuée au réseau de chaleur :

- **168 300 €** au budget annexe du **réseau de chaleur**, ramenant ainsi la subvention à 105 700 € ;

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

34-Budget principal ville - Décision modificative n° 1

Décision modificative n°1 du budget principal 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes à + 245 720,00 € en fonctionnement et à - 344 203,01 € en investissement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 ABSTENTIONS

35-Budget CCAS – Subvention de fonctionnement – Modification pour avance de trésorerie 2021

Versement au CCAS d'une subvention de fonctionnement valant avance de trésorerie à hauteur de 30 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

36-Motion de soutien en faveur du personnel du Centre Courrier d'Albertville

Délibération retirée de l'ordre du jour

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H50